

PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne



**Projets locaux et
documents d'urbanisme**

Réunion du 25 octobre 2007



Les projets d'urbanisation

- **Les documents d'urbanisme existant :
Le Schéma Directeur de l'Ouest de la
Plaine de France (SDOPF)**
- **Le projet de révision du Schéma Directeur
de la Région Ile-de-France (SDRIF)**



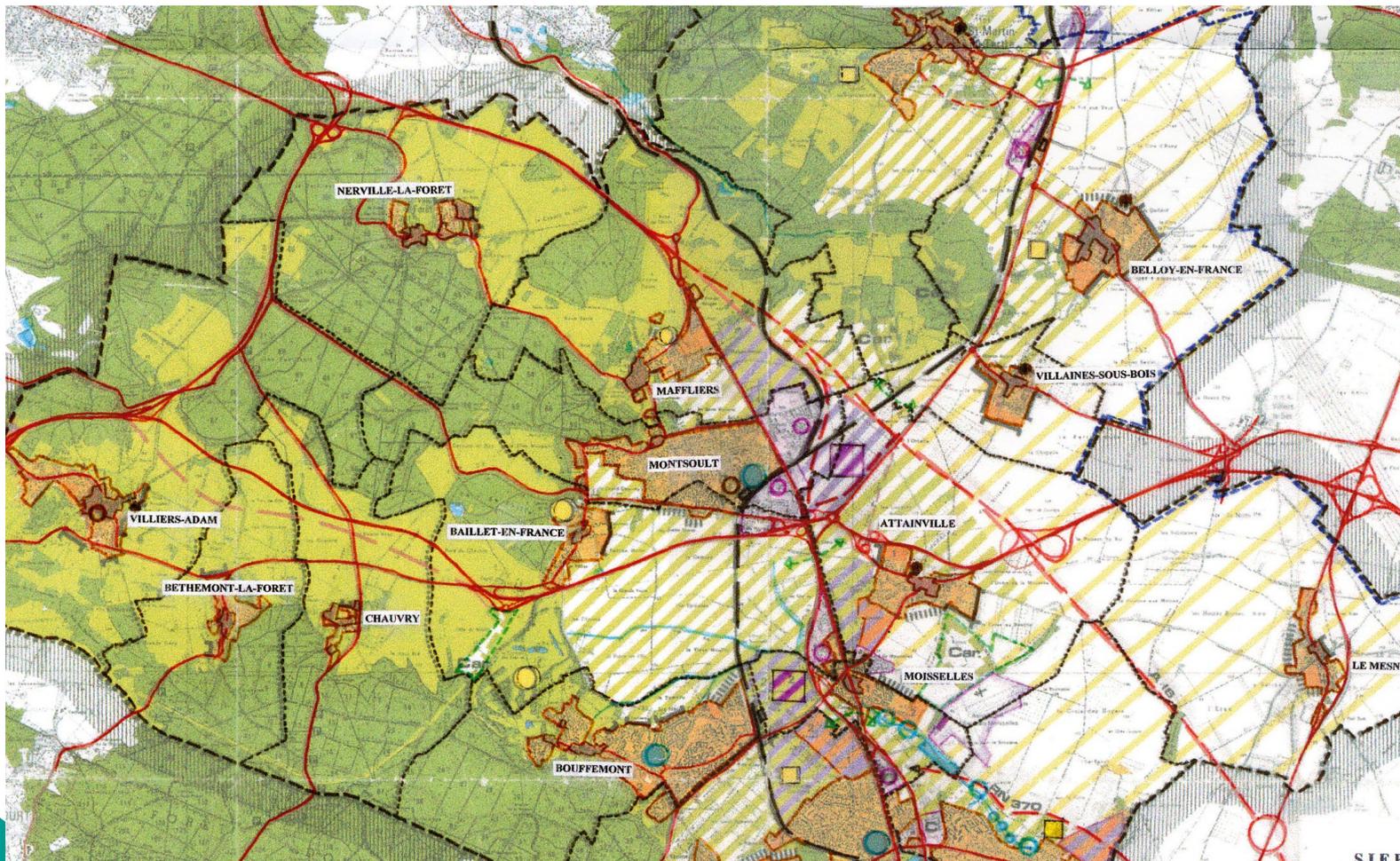
Les projets d'urbanisation

Inventaire des surfaces

- **Existant :**
 - la Zone des 70 Arpents : 30 ha
 - la Zone du fond de Montsout : 30 ha
- **Projets :**

Document d'urbanisme	Zone de Maffliers	Zone de Montsout-Attainville
SDRIF 1994	190 ha	
SDOPF 2005	50 ha	75 ha
Projet de SDRIF 2007	100 ha	

Les projets d'urbanisation le SDOPF



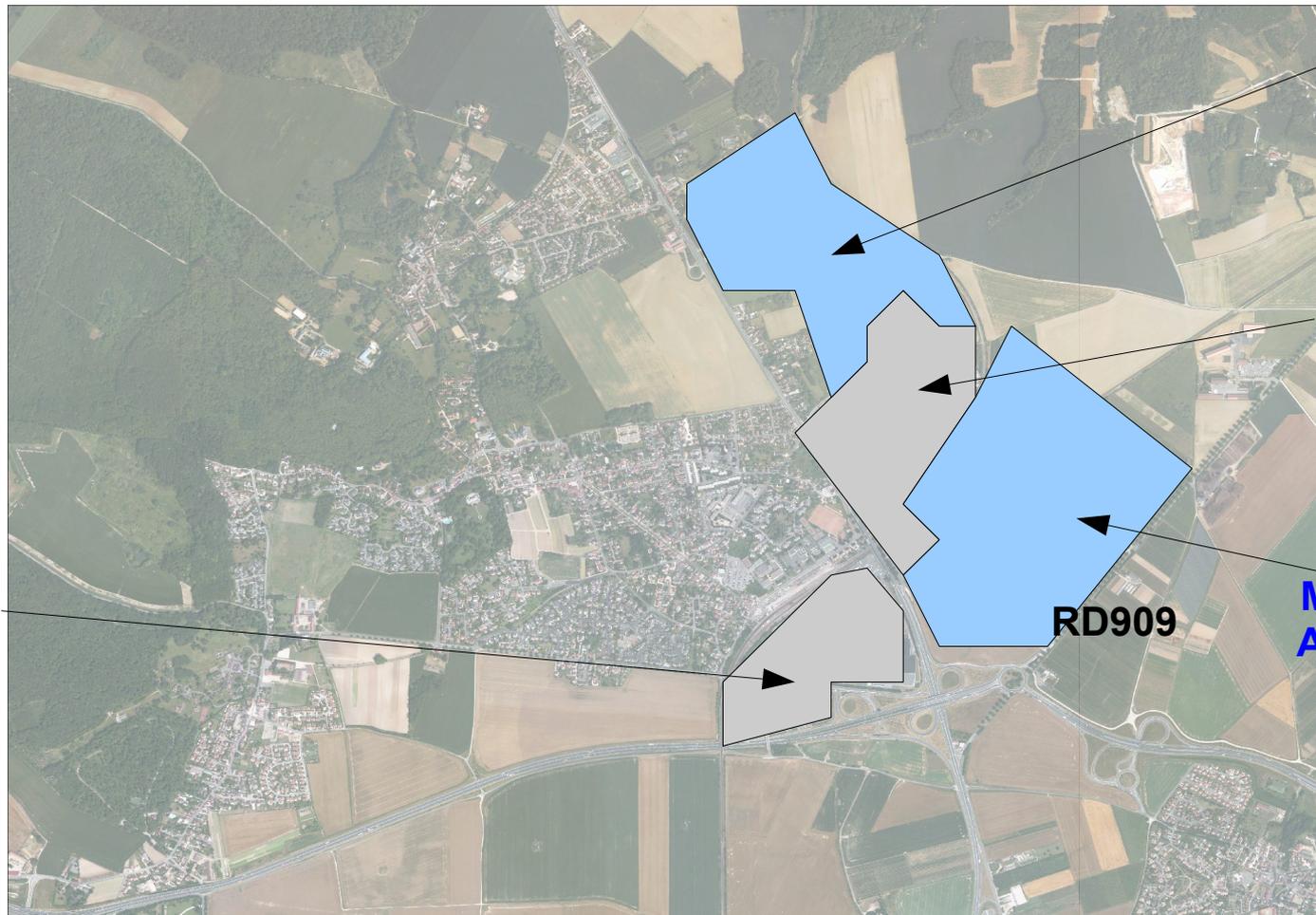
PROLONGEMENT de l'autoroute **A 16**
de l'Isle-Adam à la Francilienne

Débat public 4



Les projets d'urbanisation

Inventaire des surfaces au SDOPF



« SDOPF
Maffliers »
50 ha

Zone des
70 Arpents
30 ha

« SDOPF
Montsout -
Attainville »
75 ha

Zone du fond
de Montsout
30 ha

RD909



Les projets d'urbanisation

L'impact d'A16 sur le SDOPF

- **Les solutions A et D** seraient les plus compatibles avec ces projets
- **La solution C** resterait compatible, mais elle handicape la desserte de la future ZA
- **La solution B** aurait l'impact le plus fort sur les projets



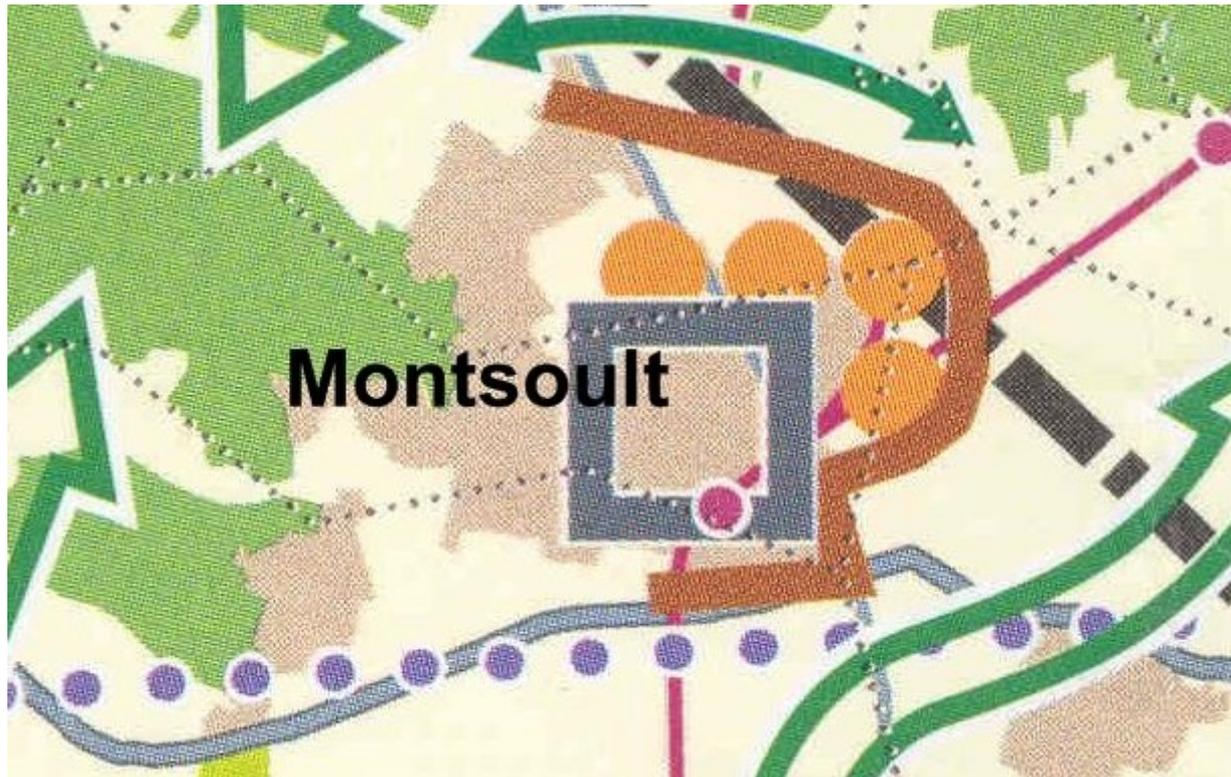
Les projets d'urbanisation

- Les documents d'urbanisme existant :
Le Schéma Directeur de l'Ouest de la
Plaine de France (SDOPF)
- **Le projet de révision du Schéma
Directeur de la Région Ile-de-France
(SDRIF)**



Les projets d'urbanisation

Le projet de SDRIF sur Montsoult/Maffliers





Extraits

projet de SDRIF février 2007 p182

- « La mise en oeuvre des principes de subsidiarité et de compatibilité implique que **la carte doit se lire au 1/200 000, toute interprétation qui serait faite à une autre échelle est proscrite** ».
- « **Les «pastilles» ne sont pas périmétrées : il appartient aux collectivités locales de définir précisément la délimitation des espaces à densifier et à urbaniser [...]** L'appréciation de la localisation de ces secteurs, ainsi que des espaces à vocation naturelle (espaces verts à créer, continuités et liaisons...) est fondée sur la notion de compatibilité et non de conformité ».
- « Concernant les secteurs d'urbanisation préférentielle, le SDRIF :
 - prévoit qu'ils sont totalement urbanisables, mais sans obligation ;
 - n'impose pas de délai pour leur ouverture à l'urbanisation ;
 - exprime une capacité maximum **que les collectivités peuvent choisir d'urbaniser ou non, chaque pastille indiquant un potentiel d'urbanisation de 25 ha en moyenne** ».



Les projets d'urbanisation

Vue aérienne



PROLONGEMENT de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

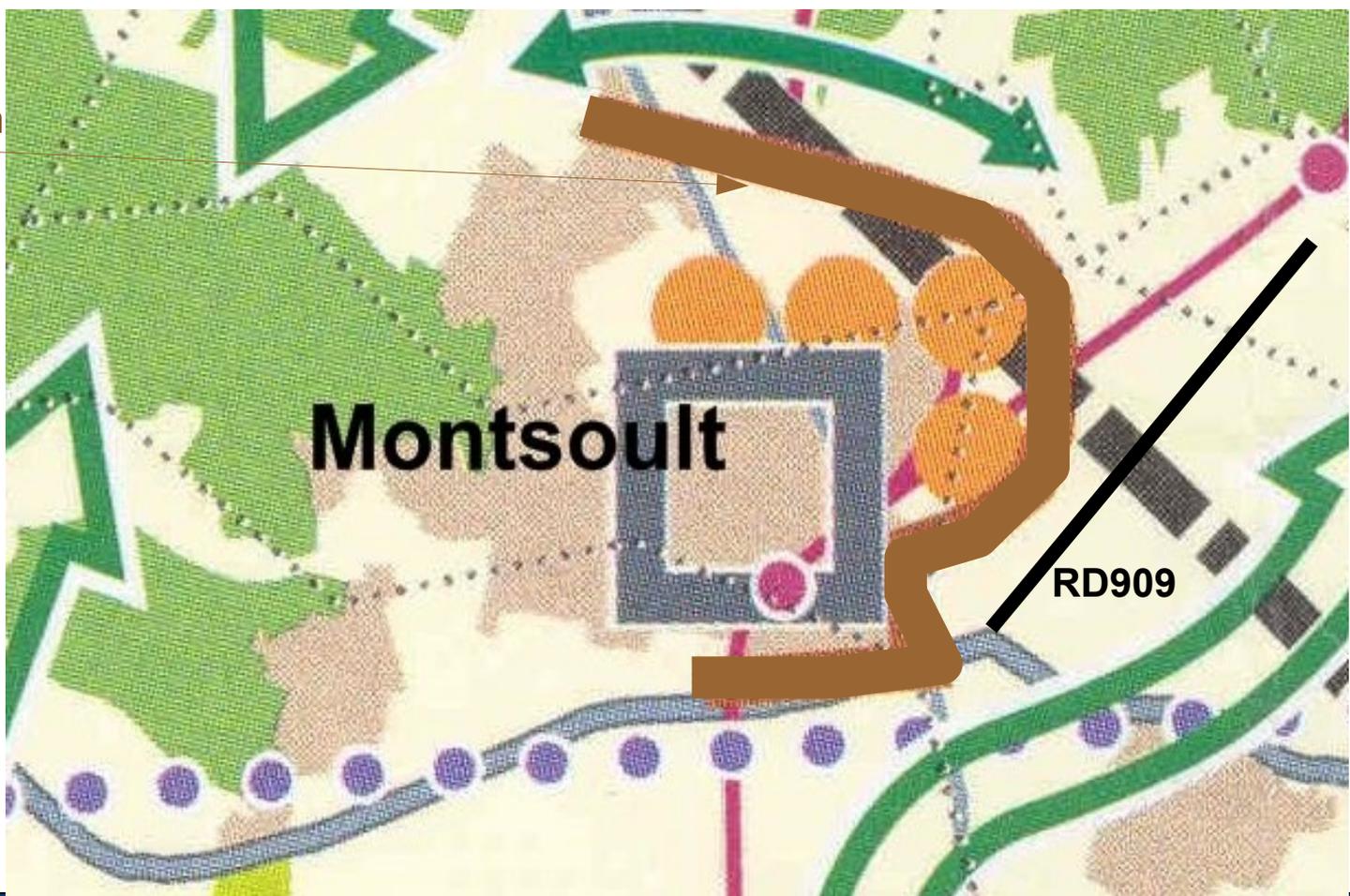
Débat public 10



Les projets d'urbanisation

Le SDRIF

Front urbain
d'intérêt
régional



PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**
de L'Isle-Adam à la Francilienne

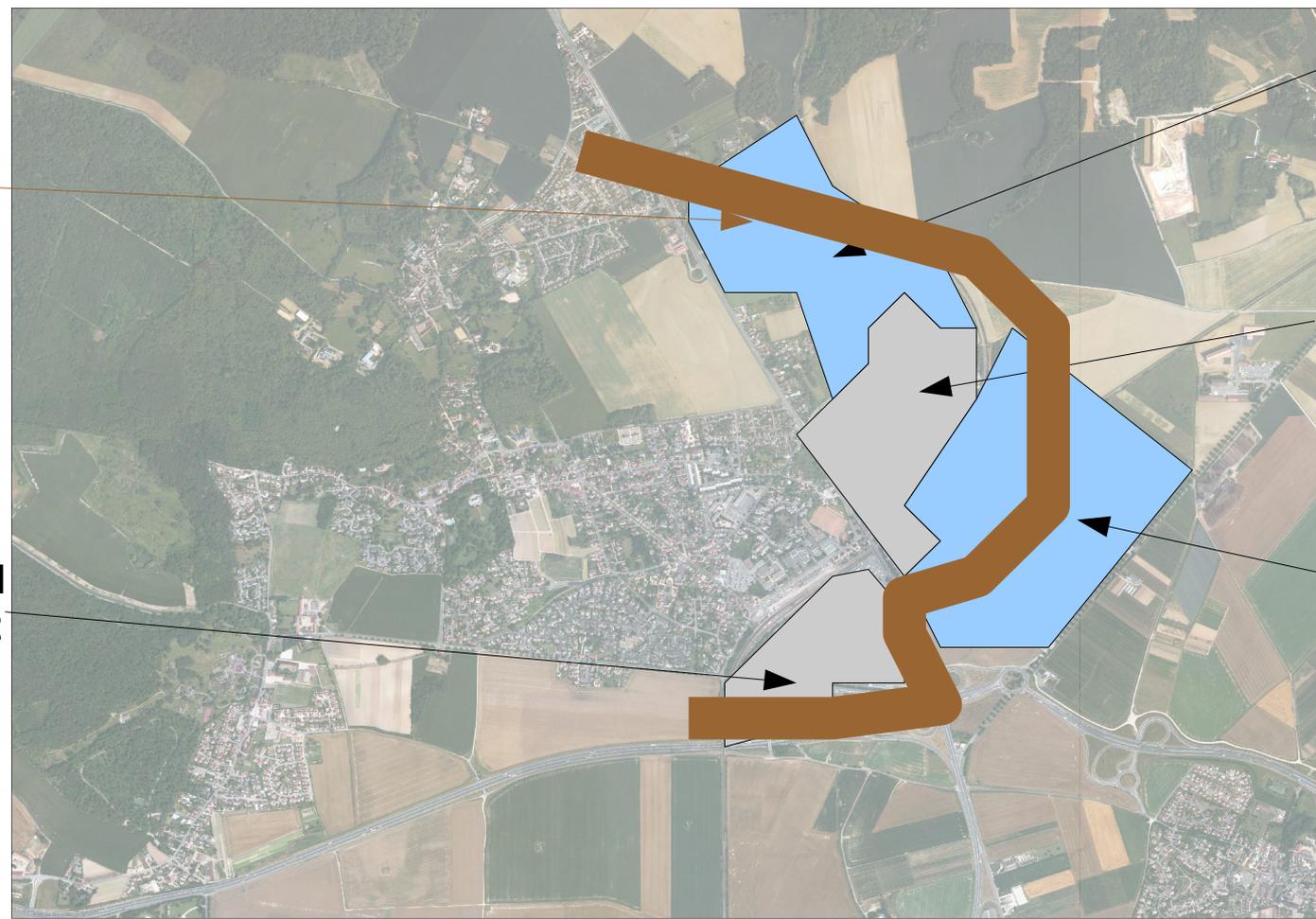


Les projets d'urbanisation

Report du « front urbain » du SDRIF aux surfaces du SDOPF

Front urbain d'intérêt régional

Zone du fond de Montsoul
30 ha



« SDOPF Maffliers »
50 ha

Zone des 70 Arpents
30 ha

« SDOPF Montsoul - Attainville »
75 ha



Les projets d'urbanisation « Front urbain » et nouvelle emprise pour les projets d'urbanisation

Front urbain
d'intérêt
régional





Les projets d'urbanisation

Compatibilité d'A16 avec le projet SDRIF

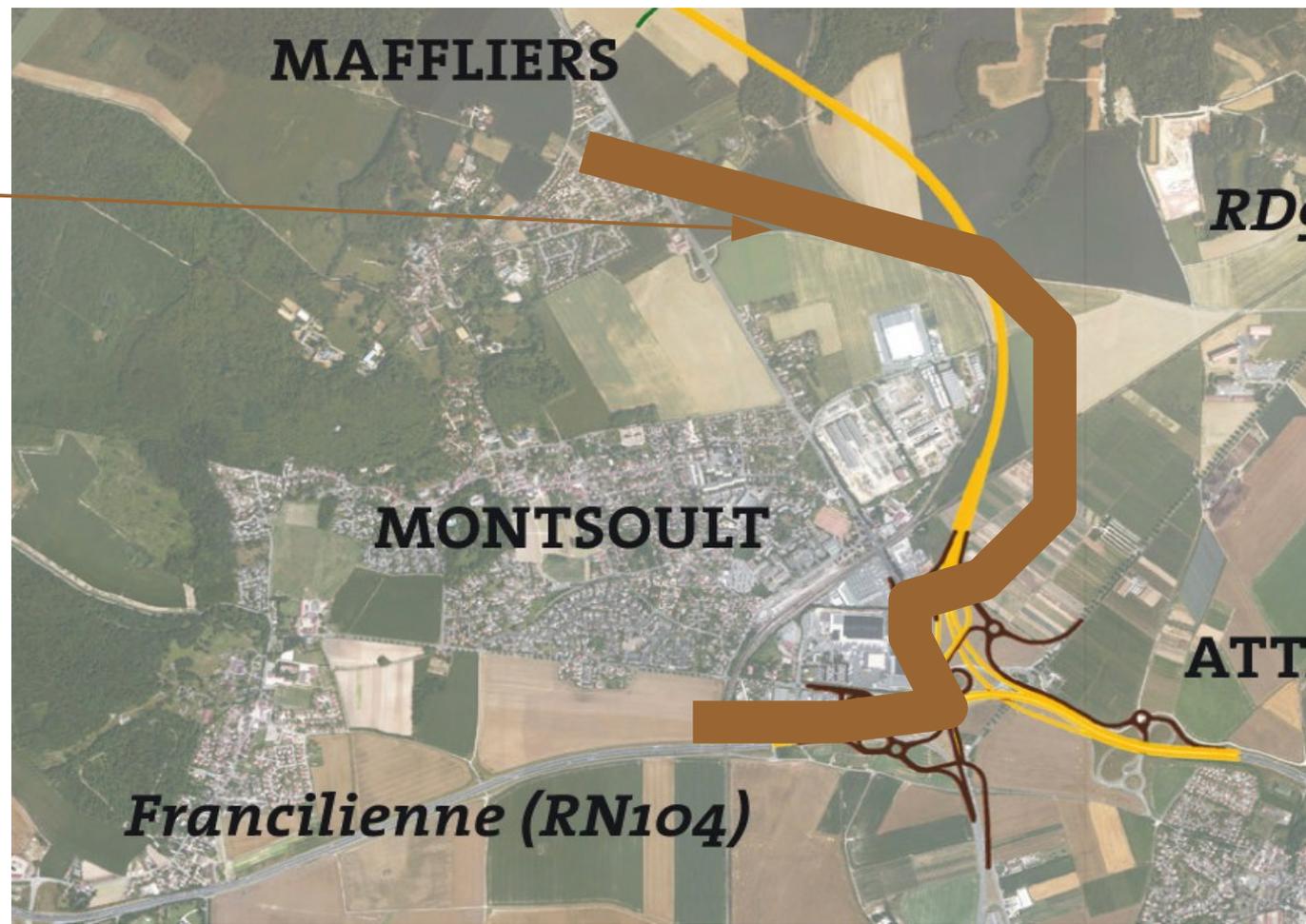
- **Les solutions A, C et D** n'interfèrent pas avec le secteur d'urbanisation et le « front urbain » de Montsoul/Maffliers
- **La solution B** pénètre à l'intérieur du « front urbain » et réduit les surfaces urbanisables à l'intérieur de cette zone. Elle pourrait matérialiser ce front urbain, mais de manière plus restrictive.



Les projets d'urbanisation

Front urbain et nouvelle emprise pour les projets d'urbanisation

Front urbain
d'intérêt
régional





Fin du diaporama